

Rôle de l'assistante sociale

Claudie Petit, assistante sociale réseau Arc en Ciel

- Accompagner et soutenir toutes personnes et permettre le respect de leurs valeurs, leurs choix de vie et leurs droits dans la société.
- Elle est tenue au secret professionnel.

Pratique professionnelle

Technico-administratif :

Guider la personne dans ses démarches administratives.

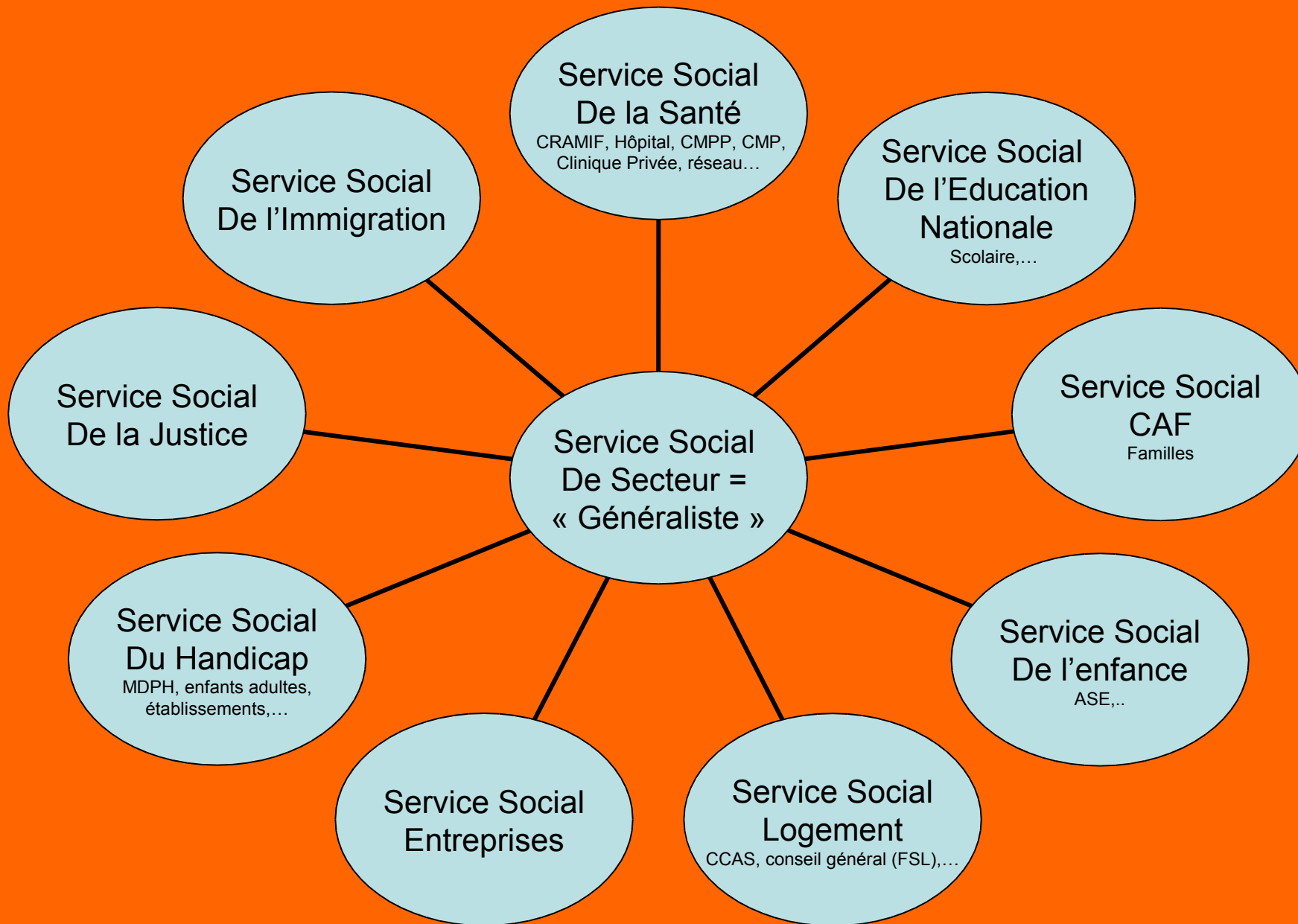
Psycho-social :

Accompagner et soutenir la personne, sa famille, dans leurs difficultés.

Médiation :

Coordonner et médiatiser les relations entre la personne, son environnement familial et/ou institutionnel.

Le Service Social sur le territoire



SITUATION SOCIALE DE Mme SENIOR

Évaluation sociale

- Maladie grave au pronostic létal.

Vérifier mise en place 100%

Vérifier le contrat de Vacataire de Mme.

Vérifier le nombre d'heures travaillées pour les IJ.

Vérifier mutuelle pour paiement du forfait journalier.

Vérifier si prise en charge VSL car hôpital éloigné du domicile.

Évaluer le vécu de madame et des enfants par rapport au diagnostic.

- Divorce et 2 pré-adolescents à charge (11 et 14 ans).

Vérifier CAF (APL et allocations familiales).

Vérifier dette(s) de loyer.

Vérifier pension alimentaire.

Vérifier les modalités de garde (traditionnelle ou alternée).

Vérifier investissement du père auprès des enfants.

Vérifier environnement familial et amical.

Prise en charge sociale

Objectif :

Maintien de l'équilibre familial et de l'autonomie personnelle et financière de Madame.

Actions :

- Contacter l'aide aux mères après avoir évalué la demande et les besoins, compte tenu des effets secondaires de la chimio.
- Calculer le quotient familial pour définir le coût horaire => possibilité prise en charge CAF 1 an.

- Évaluer l'état moral des enfants et leur maman et si nécessité faire le relais avec un psychologue.
- Envisager l'inscription au centre aéré et à l'étude des enfants selon la configuration familiale.

Conclusion

C'est une situation sociale fragilisée par la maladie et à « surveiller ». Il y a un risque de précarisation importante lié au lymphoedème de madame qui peut entraîner l'impossibilité à reprendre son travail, mais aussi à l'évolution de la maladie qui reste à définir.

SITUATION SOCIALE DE Mme SENIOR 2 ANS APRES

Évaluation sociale

- Vérifier les ressources financières :
 - IJ
 - Pensions d'invalidité
 - AAH
- Vérifier les ressources et relations familiales.
- Vérifier la scolarité des enfants.
- Vérifier les relations du couple parental.

Prise en charge sociale

Objectif :

Accompagner madame dans sa fin de vie en lui permettant d'anticiper sur le devenir de ses enfants, sur ses souhaits concernant ses obsèques, en respectant son rythme et ses volontés.

Actions :

- Favoriser un espace de parole pour permettre à madame d'exprimer ses craintes, ses désirs, ses besoins concernant sa famille.

- Aborder le devenir de ses enfants (13 et 16 ans).
- Évaluer la cause de l'irritabilité de madame vis-à-vis des enfants.
- Évaluer si possibilité de s'appuyer sur le père.
- Prévoir une médiation si relations conflictuelles entre monsieur et madame.
- Mettre en place une PCH ou le fond FNASS.
- Mettre en place l'intervention d'une Technicienne d'Intervention Sociale et familiale (enfant de 13 ans).

Conclusion (1)

L'accompagnement social dans le cadre de la fin de vie, s'appuie sur le projet de vie, si modeste soit-il.

Il nous entraîne à une humilité certaine quant à la réalisation de celui-ci, à une vigilance accrue quant au confort matériel ainsi qu'à une attention particulière au niveau humain, de la personne malade et de son entourage.

Conclusion (2)

Les spécificités de la phase palliative se retrouvent ainsi dans toutes les disciplines:

- « mort annoncée »
- Approche globale y compris sur le plan de la spiritualité
- Soutien des proches après le décès

Moyens
médico-sociaux

```
graph TD; A[Moyens médico-sociaux] --- B[APA (+ 60 ans)]; A --- C[PCH (- 60 ans)]; A --- D[Circulaire CNAMTS du 22 mars 2000]; A --- E[Congé de Solidarité Familiale];
```

APA (+ 60 ans)

Conseil Général

PCH (- 60 ans)

Maison départemental des
Personnes Handicapés

Circulaire CNAMTS
du 22 mars 2000

(- et + 60 ans)

Fond FNASS
Sécurité Sociale

Congé de Solidarité
Familiale

Loi du 09/06/1999

Non rémunéré

Au niveau local

Ce qui fonctionne bien:

- Des professionnels compétents « militants »
- Des dispositifs « pilote » : 50 heures CRAMIF

Ce qui fonctionne moins bien:

- Une énorme précarité
- Des ressources départementales parfois limitées
- un déficit de coordination entre les systèmes : « trous », absence de passerelles

D'où l'intérêt du travail en réseau qui favorise l'accès à des interlocuteurs identifiés